

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
160 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
16 francs suisses

102<sup>e</sup> année – N° 4  
Avril 1989

# Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

---

## Sommaire

### ACTIVITES DU BUREAU INTERNATIONAL

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1988. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins ..... 109

### ETUDES

Les possibilités de protéger le logiciel par le droit d'auteur dans les pays socialistes européens, par *Péter Gyertyánfy* ..... 125

### CORRESPONDANCE

Lettre du Canada, par *Wanda Noel* et *Lesley E. Harris* ..... 134

CALENDRIER DES REUNIONS ..... 140

### LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Loi de 1988 sur la réception à domicile des transmissions par satellite (titre II de la loi n° 100-667 du 16 novembre 1988) ..... Texte 4-01

---

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

---



## Activités du Bureau international

### L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1988\*

#### L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

##### I. Activités de propriété intellectuelle : promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle

###### Objectifs

L'objectif général est de favoriser la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle — propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur — pour le progrès social, économique et culturel de tout pays et la promotion continue de la cause de la paix.

L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités sur la reconnaissance et la protection des droits de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

###### Activités

Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à devenir parties à la Convention OMPI et aux autres traités administrés par l'organisation. En plus des

\* Le présent article est la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général, d'une part, et dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins, d'autre part. Les activités menées dans le domaine de la propriété industrielle font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *La Propriété industrielle*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins. La seconde partie, qui sera publiée dans le numéro de mai de la présente revue, traitera des autres activités menées dans ces domaines.

En général, le rapport suit l'ordre dans lequel les activités sont présentées dans le programme pour la période biennale 1988-1989, approuvé en 1987 par les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Il emprunte à ce programme la définition des objectifs des activités décrites.

activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'acceptation de tel ou tel traité par tel ou tel pays ont été établies et envoyées aux autorités compétentes des pays intéressés.

**Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).** Le 22 février, l'Equateur a déposé son instrument de ratification de la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 22 mai.

Le 28 mars, la Guinée-Bissau a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 28 juin.

Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 16 août.

Le 18 mai, le Swaziland a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 18 août.

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Malaisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Le 8 décembre, le Libéria a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 8 mars 1989.

Ces adhésions ont porté le nombre des Etats parties à la Convention OMPI à 123. Ces pays étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon,

Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

*Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle*

**Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.** Le 28 mars, la Guinée-Bissau a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris, qui est entrée en vigueur à son égard le 28 juin.

Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago, pays déjà partie à la Convention de Paris, a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Stockholm (1967) de cette convention, qui est entré en vigueur à son égard le 16 août.

Le 23 juin, la Malaisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris, qui est entrée en vigueur à son égard le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Les adhésions de la Guinée-Bissau et de la Malaisie ont porté le nombre des Etats parties à la Convention de Paris à 99.

**Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.** Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 16 août.

Le 20 mai, le Pérou a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 20 août.

Le 16 novembre, les Etats-Unis d'Amérique ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à leur égard le 1<sup>er</sup> mars 1989.

Le 8 décembre, le Libéria a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 8 mars 1989.

Ces quatre adhésions ont porté le nombre des Etats parties à la Convention de Berne à 81.

**Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.** Le 27 juin, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention phonogrammes, qui est entrée en vigueur à son égard le 1<sup>er</sup> octobre. A cette date, 42 Etats étaient parties à cette convention.

**Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite.** Le 20 octobre, l'Union soviétique a déposé son instrument d'adhésion à la Convention satellites, qui est entrée en vigueur à son égard le 20 janvier 1989. A cette date, 12 Etats étaient parties à cette convention.

*Traité relatif à la double imposition*

**Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur.** Le 15 avril, le Pérou a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Madrid. Cette convention n'est pas encore en vigueur.

**II. Promotion de l'adhésion aux traités assurant l'enregistrement international des droits de propriété industrielle et de l'application de ces traités**

**Objectifs**

L'objectif général est de promouvoir la prise de conscience des avantages des traités administrés par l'OMPI qui assurent l'enregistrement international des droits de propriété industrielle, cet enregistrement rendant la protection de ces droits au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter de demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux.

L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces traités, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

Les traités dont il s'agit sont les suivants :

- i) le Traité de coopération en matière de brevets,
- ii) l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques,
- iii) l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels,
- iv) l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international,

- v) le Traité concernant l'enregistrement des marques (*pas utilisé actuellement*),
- vi) l'Arrangement de Vienne concernant la protection des caractères typographiques et leur dépôt international (*pas encore en vigueur*),
- vii) le Traité de Genève concernant l'enregistrement international des découvertes scientifiques (*pas encore en vigueur*).

Enfin, l'objectif est aussi de faire en sorte que par des relations suivies entre l'OMPI, d'une part, et les gouvernements et les organisations internationales, d'autre part, l'on sache bien ce qui se fait et ce qui est prévu de part et d'autre, afin d'inspirer à tous des activités de plus en plus utiles, d'unir les efforts lorsque c'est possible et d'éviter tout double emploi inutile.

**Traité de coopération en matière de brevets (PCT).** Le 21 décembre, le Burkina Faso a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 21 mars 1989. L'adhésion du Burkina Faso a porté le nombre des Etats parties à ce traité à 41.

**Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.** La Tunisie a cessé d'être membre de l'Union de Madrid le 9 avril 1988.

Le 22 août, le Portugal a déposé son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967, modifié le 2 octobre 1979, de l'Arrangement de Madrid, qui est entré en vigueur à son égard le 22 novembre.

### III. Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

#### Objectif

L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :

- i) mettre en valeur les ressources humaines,
- ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale,
- iii) faciliter la création ou la rénovation d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration de la législation nationale ou régionale et l'exercice des droits découlant de cette législation,
- iv) favoriser l'activité inventive et l'activité artistique créatrice nationale ainsi que la protection des expressions du folklore,

- v) faciliter l'acquisition de techniques étrangères brevetées et l'accès aux oeuvres étrangères protégées par le droit d'auteur,
- vi) faciliter la création d'un corps de professionnels.

#### Activités

*Mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cours ou stages de formation et de séminaires : programme ordinaire à l'échelon mondial et activités aux échelons régional et national*

#### PROGRAMME ORDINAIRE DE FORMATION A L'ECHELON MONDIAL

En 1988, l'OMPI a reçu 128 demandes de stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins émanant de 57 pays en développement et de deux organisations. Cinquante de ces demandes, émanant des 36 pays en développement et de l'organisation mentionnés ci-après, ont été acceptées et ont débouché sur les cours ou stages de formation énumérés ci-dessous: Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Koweït, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Niger, Nigéria, Pérou, République de Corée, Rwanda, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les 16 pays et l'organisation indiqués ci-après ont accepté de prendre à leur charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : Algérie, Argentine, Autriche, Cameroun, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Mali, Mexique, Pérou, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA).

Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

Les cours et stages de formation suivants ont eu lieu en 1988 (dans l'ordre chronologique) :

a) en avril, 12 stagiaires ont suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins (en espagnol) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA; en plus du Pérou même, les participants venaient de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Cuba, d'El Salvador, d'Equateur, du Guatemala, d'Haïti, du Honduras,

du Mexique et d'Uruguay; l'OMPI était représentée par deux fonctionnaires; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité argentine, brésilienne, colombienne, costa-ricienne, mexicaine, uruguayenne et vénézuélienne ainsi que par un fonctionnaire de la SUISA et par des fonctionnaires de l'OMPI; les frais de participation des conférenciers d'Amérique latine et de la SUISA étaient financés par cette dernière organisation;

b) en avril et mai, deux stagiaires ont suivi à *Berlin* un cours de formation sur le droit d'auteur (en français); les participants venaient du Niger et du Rwanda; une partie de leurs frais de séjour était financée par la République démocratique allemande;

c) en juin, huit stagiaires ont suivi à *Zurich* un cours spécial de formation sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec la SUISA; les participants venaient du Ghana, d'Inde, du Libéria, de Malaisie, du Malawi, de Maurice, du Mexique et du Nigéria; le cours a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI;

d) en juillet et août, 30 stagiaires ont suivi à *Colombo* un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); les participants venaient du Bhoutan, de Chine, de Fidji, des îles Cook, des îles Salomon, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), de Kiribati, de Malaisie, des Maldives, de Mongolie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de République de Corée, de Samoa, de Sri Lanka, de Thaïlande, de Tuvalu et du Viet Nam;

e) en août et en novembre, quatre stagiaires ont suivi à *Mexico* un cours de formation sur le droit d'auteur (en espagnol); les participants venaient de Colombie, du Guatemala et du Pérou; leurs frais de séjour étaient financés par le Mexique;

f) en août et septembre, 21 stagiaires ont suivi à *Budapest* un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins (en français et en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement hongrois et le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS); les participants venaient du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Chine, du Congo, d'Éthiopie, du Ghana, de Guinée, d'Haïti, d'Inde, du Koweït, du Malawi, du Mali, du Maroc, de Maurice, du Niger, du Nigéria, de République de Corée, de Thaïlande et de l'UNRWA; le directeur général a assisté à la cérémonie d'ouverture du

cours; deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé en partie au cours; les participants ont aussi suivi le Forum mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques récentes sur le droit de la propriété intellectuelle;

g) en novembre, trois stagiaires ont suivi à *Londres* un cours de formation sur le droit d'auteur (en anglais); les participants venaient de la Jamaïque, de République de Corée et de Trinité-et-Tobago; les frais de voyage et de séjour de deux participants étaient financés par le Royaume-Uni.

Outre les cours précités, des programmes spéciaux de formation et des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de 11 fonctionnaires du Bénin, du Chili, de Colombie, du Ghana, du Libéria, de Maurice, de République de Corée et de Sri Lanka; les programmes et les voyages d'étude en question comprenaient des visites dans l'un ou plusieurs des pays et l'organisation mentionnés ci-après : Argentine, Cameroun, Côte d'Ivoire, Inde, Niger, Suède, Suisse, SUISA.

Dans la plupart des cas, une visite au siège de l'OMPI a fait partie de la formation assurée.

#### ECHELON REGIONAL ET NATIONAL

##### *Afrique*

*Ghana.* En juillet, un fonctionnaire national a suivi à Douala un stage de formation individuelle organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société camerounaise de droit d'auteur.

*Malawi.* En octobre, s'est tenu à Blantyre un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI et le Gouvernement malawien. Il a été suivi par une trentaine de participants, parmi lesquels figuraient des auteurs, des compositeurs, des artistes interprètes d'oeuvres musicales, des organismes de radiodiffusion, des éditeurs et des représentants d'utilisateurs d'oeuvres protégées. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires nationaux, des artistes et des auteurs malawiens et par un fonctionnaire de l'OMPI.

*Nigéria.* En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Lagos, en qualité de conférencier, à un séminaire national sur la législation nigériane relative au droit d'auteur, organisé par l'OMPI et les Ministères fédéraux du commerce, de l'information et de la culture, de l'éducation et de la justice. Ce séminaire a été suivi par environ 150 participants, parmi lesquels figuraient des juristes, des éditeurs, des enseignants, des fonctionnaires nationaux, des auteurs, des artistes, des producteurs de phonogrammes et des représentants de la presse ainsi que d'autres milieux intéressés.

*Asie et Pacifique*

*Bangladesh.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Bhoutan.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Chine.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Iles Cook.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Fidji.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Inde.* En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier à un séminaire international sur l'édition à l'ère de l'électronique, compte tenu notamment de la situation des pays en développement, organisé par la Fondation nationale du livre de l'Inde en collaboration avec la Fédération des éditeurs indiens, qui s'est tenu à New Delhi. Ce séminaire a été suivi par plus de 75 participants. Ces derniers venaient non seulement d'Inde mais aussi du Bangladesh, des Etats-Unis d'Amérique, du Ghana, d'Indonésie, de Malaisie, du Népal, du Pakistan, de Singapour et de Sri Lanka.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développe-

ment d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Indonésie.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à des journées d'étude nationales sur l'application de la législation relative au droit d'auteur organisées par le Gouvernement indonésien, qui se sont tenues à Djakarta. Une soixantaine de personnes ont participé à ces journées d'étude, parmi lesquelles des juges, des procureurs, des fonctionnaires de police, des avocats et des spécialistes nationaux du droit d'auteur.

*Iran (République islamique d').* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Kiribati.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Malaisie.* En février, des journées d'étude nationales sur le droit d'auteur, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malaisien, se sont tenues à Kuala Lumpur. Elles ont regroupé plus d'une centaine de participants — éditeurs, auteurs, producteurs de phonogrammes, universitaires, éditeurs de musique, représentants de la presse et fonctionnaires nationaux du Ministère du commerce et de l'industrie et d'autres administrations publiques. Pendant ces journées d'étude, des exposés ont été présentés par trois conférenciers malaisiens, cinq consultants de l'OMPI de nationalité australienne, britannique, indienne et japonaise ou venant de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) et deux fonctionnaires de l'OMPI.

En juillet et août, trois fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développe-

ment d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Maldives.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Mongolie.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Papouasie-Nouvelle-Guinée.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Philippines.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*République de Corée.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

En octobre et novembre, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI et financé par le Gouvernement de la République de Corée dans divers organismes de droit d'auteur en Allemagne (République fédérale d'), en Hongrie, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse. Il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève sur divers points touchant à des questions de droit d'auteur.

*Samoa.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI

en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Iles Salomon.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Sri Lanka.* En juillet et août, s'est tenu à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire national a effectué à New Delhi une mission d'étude individuelle organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien.

*Thaïlande.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Tuvalu.* En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

*Viet Nam.* En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

*Bolivie.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Brésil.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Chili.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Buenos Aires un cours de formation individuelle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement argentin.

*Colombie.* En février, s'est tenu à Bogota un séminaire national sur la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien et la SUISA. Il avait pour objet de familiariser les fonctionnaires nationaux colombiens avec la Convention de Berne. Il a été suivi par 23 participants de divers ministères et d'autres milieux intéressés. Les débats, qui ont porté sur divers aspects de la convention, ont été animés par le directeur général de la SUISA et par un fonctionnaire de l'OMPI.

En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

En mai, s'est tenu à Zurich un cours spécial sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec la SUISA à l'intention de trois fonctionnaires colombiens.

En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Mexico un cours de formation pratique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain.

*Cuba.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Equateur.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le

droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*El Salvador.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Guatemala.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un cours de formation pratique sur le droit d'auteur organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain.

*Haiti.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Honduras.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Mexique.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Pérou.* En avril, s'est tenu à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

En avril encore, s'est tenu à Lima le *troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs)* organisé par le Gouvernement péru-

vien, par l'intermédiaire de la Bibliothèque nationale du Pérou, en collaboration avec l'OMPI et la Pontificia Universidad Católica del Perú et avec aussi le concours financier de la SUISA. Ce congrès a été suivi par environ 560 participants d'un certain nombre de pays d'Amérique latine, dont plusieurs magistrats péruviens. L'OMPI était représentée par deux fonctionnaires. Douze exposés ont été présentés par des conférenciers invités, venant pour la plupart d'Amérique latine.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Mexico un cours de formation pratique sur le droit d'auteur organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement mexicain.

*Uruguay.* En avril, un fonctionnaire national a suivi à Lima un cours spécial de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins et le troisième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement péruvien et la SUISA.

*Renforcement de la législation nationale  
et régionale et aménagement d'institutions  
dans les pays en développement*

*Afrique : activités menées à l'échelon national*

*Bénin.* En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude en Côte d'Ivoire et au Mali où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la lutte contre la piraterie dans ces pays.

*Congo.* En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la promulgation du règlement d'exécution prévu dans la loi de 1982 sur le droit d'auteur et des possibilités de formation de fonctionnaires congolais dans le domaine du droit d'auteur.

*Ghana.* En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de certains aspects de l'application de la loi sur le droit d'auteur au Ghana.

*Libéria.* En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Monrovia et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la révision de la loi libérienne sur le droit d'auteur.

En janvier également, un projet de loi sur le droit d'auteur, demandé par le Gouvernement libérien, lui a été envoyé par l'OMPI pour examen.

En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'organisation, notamment du

projet d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur pour le Libéria.

*Malawi.* En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'assistance de l'OMPI concernant l'élaboration d'une nouvelle législation sur le droit d'auteur et des détails de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins qui se tiendra en octobre à Blantyre.

*Maurice.* En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Maurice et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la révision de la loi mauricienne sur le droit d'auteur et de la création d'une société mauricienne des auteurs.

En mars, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI et à la SUISA, à Zurich, et s'est entretenu avec le directeur général de l'OMPI et des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance nécessaire à la mise en place, à Maurice, d'une administration appropriée pour le droit d'auteur.

En mai, le ministre de l'éducation, de l'art et de la culture s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI à propos de l'élaboration d'un plan d'aide approprié pour 1989, de l'application de la nouvelle loi sur le droit d'auteur ainsi que de l'adhésion aux traités internationaux.

En juin, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de l'assistance nécessaire à la mise en place d'une administration appropriée pour le droit d'auteur; il s'est aussi rendu à la SUISA, à Zurich.

*Nigéria.* En mars, un projet de loi sur le droit d'auteur, demandé par le Gouvernement nigérian, lui a été envoyé par l'OMPI pour examen.

En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'élaboration d'une loi nationale sur le droit d'auteur.

En août, deux fonctionnaires nigériens se sont rendus au siège de l'OMPI pour examiner avec des fonctionnaires de l'organisation le nouveau projet de législation sur le droit d'auteur, notamment.

En décembre, un nouveau décret sur le droit d'auteur, élaboré grâce aux conseils et à l'assistance de l'OMPI, a été promulgué.

*Togo.* En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI de la tenue éventuelle d'un séminaire national à Lomé et du projet de loi proposé en matière de droit d'auteur.

*Zimbabwe.* En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'organisation de questions de droit d'auteur présentant un intérêt commun.

*Pays arabes : activités menées à l'échelon national*

*Koweït.* En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un projet de loi sur le droit d'auteur. Le Bureau international a envoyé au gouvernement les observations y relatives en juillet.

*Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national*

*Chine.* En juin, le directeur général de l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine, accompagné d'un autre fonctionnaire de cette administration, s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu du projet de loi chinoise sur le droit d'auteur avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI. Ils se sont aussi rendus à la SUISA, à Zurich.

En octobre, le directeur général a eu des entretiens, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de loi chinoise sur le droit d'auteur.

*Malaisie.* En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Kuala Lumpur et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de certains aspects de l'application de la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

En juin, un fonctionnaire malaisien s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de certaines questions relatives à la protection du droit d'auteur en Malaisie.

*Papouasie-Nouvelle-Guinée.* En janvier, un projet de loi sur le droit d'auteur, demandé par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, lui a été envoyé par l'OMPI pour examen.

*République de Corée.* En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'organisation de diverses questions concernant le droit d'auteur.

*Viet Nam.* En novembre, l'OMPI a présenté au Gouvernement vietnamien, à la demande de celui-ci, des observations sur le décret relatif aux droits des auteurs.

*Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national*

*Colombie.* En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI et se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'organisation de questions de droit d'auteur, en particulier de l'administration des droits d'auteur en Colombie.

*El Salvador.* En décembre, le vice-ministre de la justice s'est rendu au siège de l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'organisation de l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'élaboration d'une loi nationale sur le droit d'auteur et la mise en place, en El Salvador, d'une administration appropriée en matière de droit d'auteur.

*Guatemala.* En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Guatemala et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions de droit d'auteur.

*Haïti.* En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la loi sur le droit d'auteur et de la possibilité d'organiser un séminaire national en Haïti ainsi que de la mise en place d'une administration du droit d'auteur.

*Honduras.* En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tegucigalpa où il s'est entretenu de questions touchant au droit d'auteur avec des fonctionnaires nationaux.

*Jamaïque.* En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet de loi sur le droit d'auteur pour la Jamaïque.

*Pérou.* En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Lima et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions de droit d'auteur et de l'adhésion éventuelle du Pérou à la Convention de Berne.

*Uruguay.* En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Montevideo afin de conseiller les fonctionnaires nationaux quant à la rédaction d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur.

En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Montevideo et se sont entretenus du projet de loi sur le droit d'auteur avec des fonctionnaires nationaux.

*Accroissement de l'utilisation effective  
du système de la propriété intellectuelle  
en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries  
et du commerce des pays en développement*

Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement ou en leur faveur. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection. Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 1988, 162 médailles ont été remises au total à des inventeurs et à des promoteurs de l'activité inventive de 42 pays. En 1988 seulement, 29 médailles ont été remises au total à des inventeurs de 18 pays.

En février, un vice-directeur général a remis, à Moscou, une médaille de l'OMPI à un jeune inventeur.

En mars, deux médailles de l'OMPI ont été remises à deux jeunes lauréats du troisième Concours national des inventeurs du *Weekly Reader*, qui s'est tenu à Washington, et une médaille de l'OMPI a été décernée à la 46<sup>e</sup> Exposition japonaise des inventions d'écoliers à Tokyo.

En avril, une médaille de l'OMPI a été remise durant l'exposition intitulée "*Invented in Sofia*", deux médailles de l'OMPI ont été décernées en vue de récompenser le meilleur inventeur et la meilleure invention au "Salon national des inventions" de Pyongyang, et deux médailles de l'OMPI ont été décernées dans le cadre du "Salon international des inventions et des techniques nouvelles" de Genève à une inventrice et à un inventeur d'un pays en développement.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'organisation à l'auteur de la meilleure invention en 1987 et à la meilleure inventrice de Yougoslavie au cours d'une cérémonie spéciale qui a eu lieu près de Dubrovnik.

En mai également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à de jeunes inventeurs pendant l'"Expo-sciences pan-canadienne 1987", à Otawa.

Toujours en mai, un fonctionnaire de l'OMPI a remis une médaille spéciale de l'OMPI à un inventeur africain du Niger pour son travail novateur dans le domaine de l'énergie solaire, au cours d'une cérémonie organisée dans le cadre de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à l'occasion de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'OUA à Addis-Abeba.

En juin, un vice-directeur général a remis, au cours d'une cérémonie qui eu lieu à Moscou, une médaille de l'OMPI à une équipe d'inventeurs soviétiques pour la meilleure invention particulièrement utile aux pays en développement.

En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a remis une médaille de l'organisation à un jeune inventeur de Côte d'Ivoire au cours d'une cérémonie spéciale de remise de prix aux lauréats du quatrième Concours des jeunes inventeurs à Abidjan.

En septembre, deux médailles de l'OMPI ont été remises à deux équipes d'inventeurs syriens pour les meilleures inventions de la "Foire internationale" de Damas.

En octobre, le directeur général a remis à trois inventeurs chinois, lors de l'"Exposition internationale des inventions" de Beijing, des médailles de l'OMPI récompensant la meilleure invention, la meilleure inventrice et le meilleur jeune inventeur.

En octobre également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées en vue de récompenser la meilleure invention et le meilleur jeune inventeur à l'occasion de la première réunion d'inventeurs nationaux, qui s'est tenue à Bogota; deux autres médailles de l'OMPI ont été remises, à l'occasion de l'"Exposition internationale des inventions, des nouveautés techniques, du savoir-faire et du logiciel" ("INVEX 88") qui a eu lieu à Brno (Tchécoslovaquie), l'une, à un inventeur tchécoslovaque et l'autre, à une équipe d'inventeurs de l'Union soviétique; enfin, une médaille de l'OMPI a été décernée pour récompenser la meilleure invention exposée à la "Foire 1988 des techniques" qui a eu lieu à Rowa (Zimbabwe).

En décembre, une médaille de l'OMPI a été remise pour la meilleure invention d'application pratique dans les pays en développement dans le cadre du 37<sup>e</sup> "Salon mondial des inventions" ("BRUSSELS EUREKA"), qui s'est tenu à Bruxelles, et une autre a été remise à un inventeur iraquien dans le cadre de la Semaine de l'Organisation centrale de normalisation et de contrôle de la qualité, qui s'est tenue à Bagdad; deux médailles de l'OMPI ont été remises à des inventeurs mongols lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée à Oulan-Bator.

En décembre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Cotonou, de la tenue d'une exposition et de journées d'étude consacrées à la promotion de l'innovation technique.

*Divers.* En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi, où il s'est entretenu avec le président de l'Union des journalistes africains (UJA) des modalités d'un programme commun PNUE-OMPI-UJA de re-

mise de médailles au titre des meilleures inventions africaines dans le domaine de la protection de l'environnement.

En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Niamey, avec des fonctionnaires nationaux, de la tenue d'un séminaire et d'un salon des inventions de caractère national et d'autres mesures visant à promouvoir l'activité inventive et innovatrice au Niger.

En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Abidjan, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation de la Conférence africaine sur la promotion de l'innovation, qui s'est tenue en juin à Abidjan. Des entretiens ont aussi eu lieu sur la même question avec le président de l'Association ivoirienne pour la promotion des inventions et des innovations.

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires du Centre régional africain de technologie (CRAT), à Dakar, d'un projet de programme de remise de médailles OMPI-CRAT à des inventeurs africains.

En avril, un vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Moscou, au septième Congrès de l'Union des inventeurs et rationalisateurs de l'URSS (VOIR).

En avril également, le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, au siège de l'OMPI, avec des représentants de l'Association chinoise des inventeurs de l'organisation du Symposium sur la créativité et la promotion des activités inventives qui devait se tenir à Beijing, en octobre.

En juin, une *Conférence africaine sur la promotion de l'innovation*, organisée par l'OMPI, avec l'appui financier de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) et du PNUD, s'est tenue à Abidjan.

La conférence a réuni 66 participants, représentant des autorités nationales, des organismes d'études et de réalisations et des associations d'inventeurs de 23 pays (Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Maroc, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tunisie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe) ainsi que des fonctionnaires de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), du CRAT, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et du PNUE.

Les différentes questions à l'ordre du jour ont été traitées par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (de la République fédérale), française, sénégalaise, soudanaise, suédoise et zaïroise, ainsi que par des représentants de l'ARIPO et de l'OAPI et deux fonctionnaires de l'OMPI. La participation des consultants de nationalité allemande (de la République fédérale), française et suédoise

de l'OMPI a été financée grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suède, respectivement.

En octobre, le directeur général et trois fonctionnaires de l'OMPI ont suivi, à Beijing, un Symposium sur la créativité et la promotion des activités inventives qui était organisé conjointement par l'OMPI et la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA), avec le concours de la Commission d'Etat chinoise pour la technique et de l'Association chinoise des inventeurs, avec le soutien financier du PNUD. Le symposium a réuni 125 participants.

En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à l'Assemblée générale de l'IFIA, qui a eu lieu à Beijing.

En octobre toujours, un cours de formation consacré à la promotion de l'activité inventive et innovatrice, organisé par l'OMPI et le Gouvernement bulgare, a eu lieu à Varna (Bulgarie).

En décembre, un Séminaire national sur la promotion de l'innovation, organisé par l'OMPI et le Gouvernement du Burkina Faso, a eu lieu à Ouagadougou. Il a réuni quelque 25 participants. Trois consultants de l'OMPI de nationalité ivoirienne, nigérienne et sénégalaise et deux fonctionnaires de l'organisation y ont pris part. Le séminaire était financé au titre du projet régional du PNUD.

*Développement, dans les pays en développement,  
de la profession de conseil et d'agent  
en propriété intellectuelle*

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Lahore, avec des fonctionnaires nationaux du Pakistan de l'introduction éventuelle de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités.

De mai à décembre, deux fonctionnaires de l'Agence chinoise des brevets chargée des techniques nouvelles ont effectué une mission d'étude en Allemagne (République fédérale d') et aux Etats-Unis d'Amérique. La participation de l'un d'eux était financée en partie au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement américain.

En juillet, l'OMPI a fait paraître une publication intitulée *Background Reading Material on Intellectual Property*. Cette publication, financée dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, est destinée essentiellement aux professeurs d'université de propriété intellectuelle et à leurs étudiants.

En juillet également, la septième réunion annuelle de l'Association internationale pour la pro-

motion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) a eu lieu à Washington. Quatre-vingt-treize personnes de 27 pays y ont participé. Le groupe de travail OMPI-ATRIP sur le matériel pédagogique s'est aussi réuni à cette occasion. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de neuf professeurs venus des pays suivants : Chine, Inde, Jordanie, Lesotho, Nigéria, Pérou, Soudan, Sri Lanka.

En août, un professeur d'université sri-lankais s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI pour rassembler et élaborer du matériel pédagogique en vue de l'introduction de cours de propriété intellectuelle à l'Université de Colombo. Ce voyage d'étude était financé au titre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique.

En octobre et novembre, un professeur d'université pakistanais s'est rendu en voyage d'étude dans les Universités de Londres et de Lausanne (Suisse) ainsi qu'au siège de l'OMPI pour rassembler et élaborer du matériel pédagogique en vue de l'introduction éventuelle de cours de propriété intellectuelle à l'Université du Pendjab. Ce voyage d'étude était financé au titre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique.

*Comité permanent de l'OMPI  
chargé de la coopération  
pour le développement en rapport  
avec le droit d'auteur et les droits voisins*

Le comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. En 1988, l'Argentine, le Swaziland, le Viet Nam et le Zimbabwe sont devenus membres du comité, qui comprend désormais 84 Etats : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

#### IV. Organes directeurs

*Assemblée et Comité des directeurs  
de l'Union de Madrid*

En avril, l'Assemblée et le Comité des directeurs de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques se sont réunis en session extraordinaire. Les 23 Etats suivants étaient représentés : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Italie, Maroc, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie. Le Danemark a participé en qualité d'observateur. Ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs des représentants d'une organisation intergouvernementale (Bureau Benelux des marques (BBM)) et de huit organisations non gouvernementales (Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM), Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA), Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Institute of Trade Mark Agents (ITMA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI)).

Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, résultant d'un remaniement complet du règlement d'exécution en vigueur (texte du 21 juin 1974, révisé en dernier lieu le 15 décembre 1983) destiné à en améliorer la forme et le contenu.

Après un débat général et un examen règle par règle, l'Assemblée et le Comité des directeurs ont approuvé le projet de règlement d'exécution, sous réserve d'un certain nombre d'amendements. La date d'entrée en vigueur du règlement d'exécution révisé a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1989.

*Comité de coordination de l'OMPI  
(session extraordinaire)*

En mai, le Comité de coordination a décidé de donner son approbation à la nomination de M. Shahid Alikhan au poste vacant de vice-directeur général. Le comité a aussi donné un avis favorable au directeur général au sujet de l'intention qu'avait ce dernier de nommer M. Carlos A. Fernández-Ballesteros au poste de directeur de la Di-

vision des pays en développement (droit d'auteur), avec le grade D.1.

*Groupe de travail sur l'article 3.1bis  
du Statut du personnel*

En juin, un groupe de travail qui avait été convoqué par le directeur général conformément à la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI à sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, en septembre 1987, de constituer un groupe de travail composé de représentants des Etats qui faisaient partie du Comité du budget, s'est réuni à Genève pour examiner l'article 3.1bis du Statut du personnel ("différence de traitement net versé") sous tous ses aspects. Les 11 Etats suivants, membres du Comité du budget de l'OMPI, étaient représentés : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique. Le groupe de travail a examiné et discuté à fond de l'article 3.1bis du Statut du personnel, et adopté un rapport qui sera soumis au Comité de coordination de l'OMPI à sa session ordinaire de septembre 1988.

*Organes directeurs de l'OMPI  
et des Unions administrées par l'OMPI*

Du 26 septembre au 3 octobre, les organes directeurs de l'OMPI et des Unions qu'elle administre ont tenu leur dix-neuvième série de réunions, à Genève. Des délégations de 88 Etats, de 13 organisations intergouvernementales et de 10 organisations internationales non gouvernementales ont participé aux réunions.

Les six organes directeurs suivants se sont réunis en session ordinaire ou extraordinaire :

- Assemblée générale de l'OMPI, dixième session (2<sup>e</sup> session extraordinaire);
- Comité de coordination de l'OMPI, vingt-cinquième session (19<sup>e</sup> session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, treizième session (5<sup>e</sup> session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, quinzième session (7<sup>e</sup> session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-quatrième session (24<sup>e</sup> session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, vingt-neuvième session (19<sup>e</sup> session ordinaire).

Les principaux points de l'ordre du jour et les principales décisions concernaient les éléments suivants :

*Activités menées du 1<sup>er</sup> juillet 1987 au 30 juin 1988.* Les organes directeurs ont examiné les rap-

ports relatifs à ces activités et en ont pris note. Dans leurs interventions, toutes les délégations sans exception ont évoqué tout spécialement les activités menées par le Bureau international dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement pendant la période en question.

Les délégations des pays en développement qui sont intervenues se sont déclarées satisfaites de l'assistance, dont plusieurs d'entre elles ont fait état en détail, que leurs pays ont reçue de l'OMPI dans le cadre de son programme de coopération pour le développement et qui leur a permis de développer leur système de propriété intellectuelle de façon appropriée. Elles ont en particulier souligné les avantages que leurs pays ont retirés de la mise en valeur des ressources humaines, des conseils fournis en matière de législation, de la création et du renforcement d'institutions, de l'informatisation des procédures administratives, de la fourniture de documents de brevet et de la réalisation de recherches, ainsi que de l'encouragement de la coopération régionale et sous-régionale. Elles ont exprimé le vœu que le Bureau international poursuive et intensifie ses activités en matière de coopération pour le développement. Elles ont aussi marqué leur satisfaction devant l'appui fourni par les pays — industrialisés et en développement — et organismes donateurs, parmi lesquels figure en particulier le PNUD, et ont demandé que cet appui soit maintenu et renforcé.

Les délégations des pays industrialisés qui sont intervenues ont évoqué l'assistance fournie par ces derniers aux pays en développement par l'intermédiaire de l'OMPI et se sont engagées à continuer de les aider et, lorsque cela sera possible, à accroître l'assistance en question. Celle-ci a notamment revêtu les aspects suivants : formation (en cours d'emploi, dans le cadre de voyages d'étude ou de cours spéciaux dans les pays donateurs), envoi de consultants de l'OMPI en qualité d'experts ou de conférenciers et fourniture de matériel et de documentation.

Plusieurs délégations se sont félicitées des initiatives et des activités du Bureau international en ce qui concerne les questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'information en matière de propriété industrielle. Elles ont en particulier évoqué les activités concernant la protection des droits de propriété intellectuelle sur les techniques nouvelles, telles que circuits intégrés, inventions biotechnologiques et radiodiffusion directe par satellite, l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions ainsi que le travail réalisé dans le cadre du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIFI).

Le directeur général a appelé l'attention des dé-

légations sur l'exposition consacrée spécialement à la propriété intellectuelle et à la paix dans le hall du bâtiment de l'OMPI, organisée conformément au programme de l'exercice biennal en cours.

*Questions concernant la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.* L'Assemblée de l'Union de Paris a été informée de la tenue, en septembre 1988, de la cinquième Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris. Ont participé à cette réunion 10 représentants de chacun des groupes suivants : Groupe des pays en développement, Groupe B (pays industrialisés à économie de marché), Groupe D (pays socialistes industrialisés), ainsi qu'un représentant de la Chine.

Au cours de cette réunion, le Groupe des pays en développement et le Groupe D ont fait des propositions de modifications de l'article 1<sup>er</sup> (concernant la définition de la propriété industrielle), de l'article 5A (concernant les licences obligatoires relatives aux brevets d'invention) et de l'article *Squater* (concernant l'importation de produits fabriqués en application d'un procédé breveté dans le pays d'importation) de la Convention de Paris; le Groupe B n'a ni accepté ces propositions ni fait de contre-propositions.

Au cours de la session de l'Assemblée de l'Union de Paris, le Groupe B s'est engagé à faire des contre-propositions. A la suite d'un débat sur les travaux de la cinquième Réunion consultative, l'Assemblée de l'Union de Paris a marqué son accord sur la déclaration suivante :

"Eu égard à l'engagement pris par le Groupe B de communiquer par l'intermédiaire de son porte-parole, d'ici au 15 juin 1989, des contre-propositions écrites relatives aux propositions écrites et verbales faites pour les articles 1<sup>er</sup>, 5A et *Squater* pour ou pendant la cinquième Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (19-23 septembre 1988), l'Assemblée a décidé que la sixième Réunion consultative se tiendra du 18 au 22 septembre 1989 et que la poursuite des travaux de révision de la Convention de Paris, y compris la question de la poursuite de la conférence diplomatique, sera à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de Paris (25 septembre - 4 octobre 1989).

Il a été entendu que les contre-propositions en question ne devront pas nécessairement avoir l'agrément de la totalité du Groupe B et que leur contenu n'est pas prédéterminé.

Il a aussi été entendu que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage de 10 participants au maximum du Groupe des pays en développement et d'un participant de la Chine pour la sixième Réunion consultative."

*Création d'un registre international des oeuvres audiovisuelles.* Lors des sessions qu'ils ont tenues en septembre 1987, les organes directeurs compétents ont décidé que l'OMPI s'efforcera de créer un registre international des oeuvres audiovisuelles, qu'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité — assurant une valeur de preuve au registre international — sera convoquée au cours de la période biennale 1988-1989 et que le registre sera financièrement autonome; les Etats membres de l'union qui sera créée par le traité n'auront jamais à verser de contributions à cette union.

Dans le mémorandum qu'il a soumis à la session de 1988 de l'Assemblée générale de l'OMPI, le directeur général a indiqué que la conférence diplomatique — dont la tenue avait déjà été décidée en principe lors des sessions de 1987 des organes directeurs — était prévue pour le premier semestre de 1989 et serait précédée, en novembre 1988, d'une réunion d'un comité d'experts chargé de préparer la conférence diplomatique. Le directeur général a aussi rendu compte à l'Assemblée des différentes possibilités envisagées pour le financement initial du registre international, soit au siège de l'OMPI, à Genève, soit, avec l'assistance du Gouvernement autrichien, à Vienne.

L'Assemblée générale a approuvé les propositions du directeur général concernant la convocation de la conférence diplomatique et du comité d'experts et, en ce qui concerne le financement du registre international, a décidé d'attendre les résultats des discussions en cours entre le directeur général et le Gouvernement autrichien.

*Questions relatives au personnel.* Le Comité de coordination a donné au directeur général un avis favorable au sujet de son intention de promouvoir M. Rubén Beltrán (ressortissant du Mexique) et M. Daniel Bouchez (ressortissant de la France) au grade D.1 et de nommer M. S. Ramaiah (ressortissant de l'Inde) au poste de directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique. M. Ramaiah est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

## V. Personnel et activités de soutien

*Missions.* Pendant la période considérée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en Autriche, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Hongrie, en Jordanie, à Sri Lanka, en Suisse et en Union soviétique.

Des vice-directeurs généraux se sont rendus en mission dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Jordanie, Royaume-Uni, Union soviétique.

En outre, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Laos, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe, Hong Kong.

*Bâtiments du siège.* En juin, ont démarré les travaux de construction d'un étage supplémentaire (le futur cinquième étage) ainsi que d'autres transformations dans le "bâtiment des BIRPI".

*Nations Unies.* Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en avril et à New York en octobre, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) — (opérations) — et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) — (finances et budget) et (personnel) — qui se sont réunis à New York en septembre et en juillet, respectivement, ainsi que son équipe spéciale sur la science et la technique au service du développement. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé en mars, à Rome, et en mai, à Montréal, à des réunions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de son organe auxiliaire (Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA)). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la huitième consultation inter-institutions sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève.

En juillet, l'OMPI a été représentée à la deuxième session ordinaire de 1988 du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), à Genève.

En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la consultation inter-institutions sur les affaires maritimes, et à la réunion que le Comité du programme et de la coordination (CPC) du CAC a tenue à Genève.

En août, l'OMPI a été représentée, à New York, à une réunion solennelle organisée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et destinée à célébrer le Jour de la Namibie.

En septembre, un vice-directeur général a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, à New York, au sujet d'une éventuelle Journée internationale des inventeurs et de l'émission possible de timbres spéciaux ayant pour thème la propriété intellectuelle et la paix. S'agissant de l'émission de timbres, il a été convenu que l'examen de la question se poursuivrait au début de 1989. Pour ce qui est de la Journée internationale des inventeurs, il a été décidé d'ajourner toute nouvelle action relative à cette proposition, étant donné la liste déjà longue des projets de journées à propos desquelles l'Assemblée générale des Nations Unies doit encore se prononcer.

En octobre, l'OMPI a été représentée à la réunion organisée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et tenue à New York pour célébrer la Semaine de solidarité avec le peuple de Namibie et son mouvement de libération, la South West Africa People's Organization (SWAPO).

En novembre, l'OMPI a été représentée à une réunion spéciale tenue à Genève pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tokyo, à un cours international de formation organisé conjointement par l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient et l'Agence japonaise pour la coopération internationale.

Sur la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant, notamment, l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'assistance aux Etats de première ligne, l'application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la politique d'apartheid en Afrique du Sud, l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, le rôle des femmes dans la coopération technique entre pays en développement (CTPD), les mesures prises en faveur des pays les moins

avancés (PMA), les services d'information de l'OMPI, l'exécution du programme d'action de Vienne (examen de fin de décennie), ainsi que des renseignements concernant les activités dans les domaines scientifiques et techniques nouveaux et en voie d'apparition.

*Centre international de calcul (CIC).* En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du CIC à Paris.

En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle du CIC à New York.

*Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).* En avril, mai et septembre, l'OMPI a été représentée aux 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à Genève.

En octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, au Colloque d'entreprises 1988 de la CNUCED consacré au thème suivant : "Le transfert des techniques comme facteur de productivité et de croissance — le point de vue des entreprises".

*Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).* En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à un Groupe de travail interinstitutions du PNUD sur l'évaluation.

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Casablanca, à une réunion intergouvernementale du PNUD sur le quatrième programme régional du PNUD pour les Etats arabes.

En juin et juillet, un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la 35<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUD à Genève.

En septembre, un vice-directeur général a eu des entretiens, à New York, avec l'administrateur et d'autres fonctionnaires du PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD à New York.

*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).* En mars, mai, juillet, septembre, octobre et novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Genève, à des réunions du Groupe de négociation du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon. Sur l'invitation du Groupe de négociation, le Bureau international a établi un document évoquant les dispositions des conventions internationales existantes qui assurent une protection dans les domaines suivants de la propriété intellectuelle :

brevets, droit d'auteur et droits voisins, marques, appellations d'origine et indications géographiques, et dessins et modèles industriels. Ultérieurement, et toujours sur l'invitation du Groupe de négociation, le Bureau international a présenté *une étude*, sous la forme de trois documents totalisant environ 120 pages, sur l'existence, la portée et la forme des règles ou normes relatives à la protection de la propriété intellectuelle généralement acceptées et appliquées sur le plan international en ce qui concerne chacun des sept sujets suivants : brevets, droit d'auteur, marques, schémas de configuration des circuits intégrés, dessins et modèles industriels, indications géographiques, droits voisins. Cette étude porte sur les normes et règles existantes énoncées dans les traités internationaux ou les directives internationales, sur les activités actuelles de l'OMPI et sur les dispositions et pratiques communes à plusieurs pays en ce qui concerne les aspects suivants : i) objet auquel le droit s'applique ou ne s'applique pas; ii) critères à remplir pour bénéficier de la protection; iii) durée et coût des procédures d'obtention du droit; iv) portée du droit conféré; v) durée du droit; vi) coût des procédures de maintien du droit; vii) licences obligatoires; viii) procédures destinées à assurer le respect des droits et voies de recours ou sanctions en cas d'atteinte portée à un droit; ix) mécanismes internationaux de règlement des différends. En outre, *des renseignements écrits* sur les activités de l'OMPI ont été fournis au Groupe de négociation dans des documents établis par le Secrétariat du GATT en consultation avec le Bureau international. D'autres *renseignements* ont été fournis *verbalement* et des réponses ont été apportées aux questions soulevées par plusieurs délégations pendant les réunions de ce groupe. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Montréal, à la réunion du Comité des négociations commerciales du GATT, tenue à l'échelon ministériel.

*Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).* En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires du PNUE à Nairobi sur des questions d'intérêt commun.

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).* En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel.

En novembre, un vice-directeur général a participé, à Paris, à la septième session du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information.

## Études

### **Les possibilités de protéger le logiciel par le droit d'auteur dans les pays socialistes européens**

Péter GYERTYÁNFY\*

















## **Correspondance**

### **Lettre du Canada**

#### **Mise à jour de la législation canadienne sur le droit d'auteur**

Wanda NOEL et Lesley E. HARRIS\*









---

*(Traduction de l'OMPI)*

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 8-26 mai (Washington)**      **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés**  
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés.  
*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 29 mai - 2 juin (Genève)**      **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (treizième session)**  
 Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai 1988) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.  
*Invitations* : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 12-28 juin (Madrid)**      **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**  
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 26 juin - 3 juillet (Paris)**      **Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)**  
 Le comité passera principalement en revue les activités menées et les réunions tenues depuis sa dernière session (juin 1987) en ce qui concerne les questions de fond touchant à la protection du droit d'auteur.  
*Invitations* : Etats membres du Comité exécutif de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, les autres Etats parties à la Convention de Berne ainsi que certaines organisations.
- 5-7 juillet (Genève)**      **Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué en commun avec le BIT et l'Unesco)**  
 Le comité examinera l'état de la protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.  
*Invitations* : Etats membres du Comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 25 septembre - 4 octobre (Genève)**      **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)**  
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.

Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

26 septembre (Genève)

**Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (deuxième session)**

Le comité examinera ses principales activités et ses plans d'avenir.

*Invitations* : Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.

9-13 octobre (Moscou)

**Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique** (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)

Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes entre pays industrialisés et pays en développement ayant des systèmes économiques différents ainsi que dans d'autres accords de coopération économique, en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.

*Invitations* : le colloque sera ouvert au public. A l'exception des représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.

1<sup>er</sup> et 2 novembre (Beijing)

**Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI<sup>e</sup> siècle** (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)

Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants : l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et examen en matière de brevets.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.

6-10 novembre (Genève)

**Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)**

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

13-24 novembre (Genève)

**Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

16 octobre (Genève)

**Comité consultatif (quarantième session)**

Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

17 et 18 octobre (Genève)

**Conseil (vingt-troisième session ordinaire)**

Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

## Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

### Organisations non gouvernementales

#### 1989

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| 24-26 mai (Ixtapa Zihuatanejo) | Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation                     |
| 10-12 juillet (Genève)         | Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle |
| 21-23 septembre (Corfou)       | Fédération internationale des musiciens (FIM) : Congrès  |
| 26-30 septembre (Québec)       | Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès   |
| 17-20 octobre (Rome)           | Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO): Assemblée générale annuelle                          |